

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GÉNÉRAL SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.
 Un an... 18f. » 24f. «
 Six mois... 10 » 13 «
 Trois mois... 5 25 7 50

ON S'ABONNE
 Au bureau, place du Marché-
 Noir, et chez MM. DUBOSSE,
 JAYAUD, GODFROY, et M^{lle}
 NIVERLET, libraires à Saumur.
 — A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAYAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans le *Journal de Constantinople* du 24 mars :

Les dernières nouvelles arrivées d'Odessa annoncent que le gouvernement russe a donné ordre d'empêcher la sortie des bâtiments chargés de grains à Odessa et dans les autres ports russes. D'après ce nouvel Ukase, on déchargera et remettra ces grains dans les magasins. Mais le gouvernement moscovite promet d'indemniser, en temps opportun, les négociants des pertes qu'ils pourraient faire par le fait de cette mesure extraordinaire. Comme tout le monde connaît la valeur des promesses moscovites, on ne sera pas étonné d'apprendre que cette mesure a jeté la plus grande perturbation dans le commerce en Russie même, et que le contre-coup devra s'en ressentir au dehors. Il ne valait pas la peine de déclarer peu de jours auparavant que la défense d'exporter les grains partirait d'une époque fixée d'avance et que, dans tous les cas, on laisserait libres les cargaisons commencées ou retenues dans le port par les temps contraires. Cela donne la mesure de la confiance qu'on doit ajouter aux promesses d'un gouvernement qui se contredit du jour au lendemain. Les promesses du gouvernement moscovite sont du reste si bien appréciées à leur juste valeur, par ses propres sujets, que beaucoup de Russes qui doivent très-prochainement quitter la Turquie par suite de la communication officielle qui leur a été faite à ce sujet, préfèrent se rendre en Italie ou en Allemagne et beaucoup même demandent à rester comme rayas en Turquie, plutôt que de rentrer en Russie, où les attend un despotisme écrasant. La Turquie est donc préférable à la Russie, au dire des Russes eux-mêmes : c'est concluant.

AFFAIRES D'ORIENT.

Berlin, vendredi 7 avril.

L'ordre vient d'être expédié à notre ambassadeur de signer le protocole des quatre puissances.

Berlin, samedi 8 avril.

La *Nouvelle Gazette de Prusse* annonce que la dernière proposition du Czar, communiquée par la Prusse aux puissances occidentales, a été repoussée à Londres, par le motif qu'elle n'a pour but que de retarder les opérations militaires. — La réponse du gouvernement français est encore attendue.

Copenhague, jeudi 6 avril.

L'amiral Napier, qui vient d'arriver, a fait demander une conférence aux ministres.

Copenhague, vendredi 7 avril.

L'amiral Napier a visité, ce matin, le Roi au château de Fridrichsborg. — Par suite de l'acceptation de la démission du ministre de la guerre, le cabinet entier a donné sa démission, ce soir. »

Marseille, samedi 8 avril.

Des nouvelles de Constantinople, portant la date du 31 mars, annoncent que trois navires de commerce anglais ont été caennés par les Russes, près de Sulina. — Le navire l'*Anna*, chargé de grains, a été coulé, et le bateau à vapeur le *Crescent* a été endommagé.

Le Divan délibérait sur l'opportunité de l'expulsion des Hellènes du territoire turc.

Les flottes combinées se trouvaient devant Kavarina (près Varna).

Le premier convoi des troupes françaises est arrivé à Gallipoli.

Une députation envoyée par Schamyl au Sultan Abd-ul-Medjid est arrivée à Constantinople, le 31 mars.

Vienne, samedi 8 avril.

Le ministre de Prusse près l'empereur d'Autriche est parti hier de Vienne pour se rendre à Berlin.

Bucharest, 4 avril.

Une bataille a eu lieu entre les Turcs et les Russes, sur la route de Silistrie. — Le résultat n'est pas encore connu. — Hayas.

INTÉRIEUR.

On lit dans le *Pays*, sous la signature de Forville.

« Un auteur militaire a dit que la nation française était guerrière plus encore que militaire ; ce qui se passe aujourd'hui, ce qui s'est passé chez nous chaque fois qu'il a été question d'entrer en campagne, est une preuve nouvelle de la vérité de cette remarque. — Tant que dure la paix, tant que l'horizon politique est calme et ne laisse prévoir aucune tempête, le Français acquiesce sans ardeur, et pour obéir aux lois, sa dette envers la patrie ; mais dès que la moindre apparence de guerre se laisse entrevoir au loin, à la tiédeur succède le plus bouillant désir de se ranger sous les drapeaux ; les enrô-

lements volontaires se pressent dans les mairies, les hommes qui ne font pas partie de l'armée veulent devenir soldats, les régiments sollicitaient tous l'honneur de partir les premiers, si la discipline ne leur faisait un devoir d'attendre qu'ils soient désignés. Chaque membre de la grande famille militaire s'ingénie à chercher un moyen pour être des élus, pour faire l'expédition. — La circulaire ci-dessous que nous trouvons aujourd'hui dans le *Moniteur de l'Armée* est la preuve la plus évidente de l'ardeur guerrière que la campagne d'Orient vient de développer soudain chez nos soldats. — Le peuple français est encore, après de longues années de paix, ce qu'il était au temps de ses plus grands et de ses plus glorieux succès. — Après avoir combattu par devoir les perturbateurs du repos public, l'armée va bientôt affronter, avec joie, des périls qui, pour elle, ne laissent pas, comme dans les luttes populaires, une arrière-pensée douloureuse après eux. »

Voici le texte de la circulaire de M. le Maréchal ministre de la guerre.

« Général, il se manifeste dans beaucoup de régiments de l'intérieur une vive tendance de la part des sous-officiers à remettre leurs galons pour passer comme simples soldats dans les corps de l'armée d'Orient ; je n'ai pu recevoir sans une grande satisfaction cette preuve de patriotisme et de l'esprit militaire de nos sous-officiers. Toutefois on ne saurait favoriser ces bonnes dispositions que dans certaines limites, puisque autrement on s'exposerait à désorganiser les cadres des régiments où les demandes de remises de galons se produiraient en grand nombre. — En conséquence, ces demandes ne devront être accueillies, dans les divers corps sous vos ordres, qu'autant qu'il existera dans chacun d'eux des ressources suffisantes pour que les remplacements puissent s'effectuer dans de bonnes conditions. — Je vous invite à ne pas perdre de vue cette règle, lorsque vous aurez à prononcer sur les propositions de cette nature qui vous seraient adressées par les chefs de corps avec avis favorable.

Recevez, etc. Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre, VAILLANT.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Madrid, 6 avril.

« La situation est la même. — A Barcelonne la population est tranquille ; mais de grandes précau-

FEUILLETON

LE ROI DES MÉNÉTRIERS.

(Suite.)

Rodolphe ne put supporter ce douloureux spectacle ; il se cacha le visage dans ses mains. Il eût voulu fuir jusqu'aux extrémités de la terre ; mais il ne pouvait abandonner sa sœur dans cette horrible crise, et d'ailleurs les spectateurs nombreux, qui se pressaient derrière lui, lui empêchaient de faire un pas en arrière. Frantzia, au contraire, semblait avoir réservé son courage et sa présence d'esprit pour ce moment. Elle restait debout et droite, les yeux fixés sur les traits du malheureux Daniel qui s'approchait. Elle prêtait l'oreille pour s'assurer si, dans cette multitude attentive, ne s'élevait pas un cri de délivrance ; elle se haussait sur ses pieds pour voir si des agresseurs ne se précipiteraient pas brusquement sur le cortège ; elle attendait avec angoisse comme une manifestation divine.

Tout resta immobile et morne. Aucune clameur ne s'éleva au-dessus du frémissement sourd du peuple assemblé. Tout-à-coup, la fille du bailli fut frappée d'une idée poignante :

— Il ne me verra pas, dit-elle à voix haute, la nuit est obscure, et je suis confondue dans la foule... — Cela vaut mieux, ma sœur, balbutia Rodolphe. Nous avons,

l'un et l'autre, trop présumé de nos forces ; au nom de Dieu ! partons, partons à l'instant.

Longus, qui se trouvait précisément devant la jeune fille, avait entendu imparfaitement cette observation ; il crut qu'elle se plaignait de ne pouvoir jouir à son aise du spectacle de l'exécution.

— Approchez, camarade, dit-il obligeamment, en se rangeant pour la faire passer devant lui, je suis assez grand pour voir sans peine par-dessus votre tête. Si vous êtes, comme moi, élève du docteur Crécelius, et si vous voulez étudier, dans ses derniers effets, l'asphyxie par strangulation, vous ne pouvez être assez près... Véritablement, ajouta-t-il, en regardant avec admiration le condamné qui touchait en ce moment le cercle de soldats, c'est une organisation magnifique, et il nous sera facile d'observer, dans toutes ses phases, le passage mystérieux de la vie à la mort... Quelle belle et puissante tête ! comme tous les sinus du cerveau doivent se développer nettement sous ce large frontal ! Et ces muscles cervicaux, comme ils se dessinent vigoureusement ! Ce sera, en effet, une autopsie superbe, et elle fournira au docteur un texte admirable pour sa prochaine leçon.

Ici Longus reçut, par derrière, un effroyable coup de pied qui lui brisa presque une de ses longues jambes. Mais, absorbé par ses observations chirurgicales, il attribua à un accident, fort explicable dans une sembla-

ble presse, l'atroce douleur qu'il en ressentit.

— Au diable le maladroit, dit-il à demi-voix, sans se retourner.

— Puis, s'adressant à Frantzia que, dans sa distraction, il s'obstinait à regarder comme un confrère :

— Vous avez l'air de le priser fort, camarade, reprit-il en souriant, et, j'en conviens, c'est un assez friand morceau... Mais, écoutez ; si vous êtes un brave compagnon, comme je le suppose, je veux vous faire part de ma bonne fortune. Quand le docteur a terminé ses études, les sujets m'appartiennent, à titre d'aide principal ; venez me trouver demain à l'amphithéâtre, après déjeuner, et... Mais, de par tous les diables ! s'interrompt-il avec colère, qui donc s'attaque ainsi à mes tibias et à mes muscles cruraux ?

Cette exclamation lui était arrachée par de nouveaux coups de pied, appliqués avec une espèce de frénésie. Rodolphe, fou de douleur, ne pouvait parler ; mais il protestait de la seule manière qui lui restât contre ce révoltant bavardage de l'apprenti médecin. Heureusement, Frantzia n'était plus en état de le comprendre ; les paroles de Longus n'éveillaient en elle aucune idée pénible. Elle se trouvait maintenant au premier rang des spectateurs, et elle ne cherchait plus à se cacher. Son capuchon, rejeté en arrière, laissait voir sa belle figure resplendissante d'exaltation. La torche du soldat placée devant elle l'éclairait vivement, et elle se détachait

tions militaires ont été prises, dans la crainte que l'agitation ne recommence. » — Havas.

PRUSSE. — Berlin, samedi 8 avril.

« M. de Manteuffel a annoncé à la seconde chambre que l'ambassadeur de Prusse, à Vienne, a reçu, dans la journée du 6, l'ordre de signer le protocole maintenant l'accord des quatre puissances. — Havas.

— Berlin, samedi soir 8 avril.

« La seconde chambre de Prusse a adopté l'emprunt de 50 millions.

» Tous les amendements tendant à refuser ou à préciser la portée de l'emprunt ont été repoussés.

ITALIE. — Turin, samedi 8 avril.

« Le duc Valentino de Monaco s'est rendu, le 6, à Menton, où sa présence a provoqué quelques démonstrations. Vingt personnes seulement l'ont accompagné. — La population s'est prononcée contre lui et l'a arrêté aux cris de : *A bas le Prince, vive le Roi*. — Des carabiniers royaux, commandés par les autorités l'ont protégé, sans qu'aucun excès ait eu lieu. »

Parme, 7 avril.

« La duchesse a suspendu l'emprunt. » — Havas.

Trieste, 8 avril.

« Il est arrivé par le navire à vapeur la *Dalmatie* 60 Monténégrins exilés qui se rendent en Serbie.

» Le Monténégro est tranquille. » — Havas.

FAITS DIVERS.

L'*Auxiliaire Breton* du 4 nous fait part d'un phénomène physiologique des plus étonnants, qui s'est manifesté dernièrement sur la personne d'un des gendarmes de la brigade de St-Malo. Il n'est point rare qu'une frayeur subite, un violent chagrin, une courte maladie, fassent blanchir instantanément les cheveux. Eh bien ! c'est le contraire qui est arrivé. Le gendarme dont nous parlons était d'un gris très-prononcé depuis plusieurs années; mais il y a une quinzaine de cela, à la suite d'un coup de sang, ses cheveux et sa barbe ont repris leur couleur primitive et sont maintenant d'un brun plus ou moins beau. On a d'abord cru qu'il s'était fait teindre dans le but de se rajeunir, et, pendant quelques jours, les personnes de sa connaissance l'accablèrent de leurs plaisanteries. Le brave homme a prouvé par témoins que l'on se trompait sur son compte. Deux de ses camarades, en effet, assistaient à la métamorphose qui s'est opérée en lui. — On nous assure qu'un rapport sera adressé à ce sujet à l'Académie de médecine.

— On lit dans le *Novelliste de Rouen* :

Il y a quelques années, une troupe d'Indiens Ioways, après avoir séjourné un mois à Paris, où ils obtinrent un immense succès de curiosité, passèrent également quelques jours dans notre ville, avant d'aller s'embarquer au Havre, pour rejoindre les montagnes Rocheuses d'Amérique. Ces Indiens étaient fort intelligents et paraissaient avoir profité des notions de civilisation que leurs guides européens leur avaient données. L'un d'eux, leur chef, qui portait le nom de *Nuage-Blanc*, à cause d'une taie qui lui couvrait une partie de la prunelle de l'œil gauche, avait fait, sous ce rapport, les plus belles protestations. Or, nous avons reçu d'une source très-sérieuse des renseignements sur cette

comme une figure lumineuse en avant de la ligne noire des curieux.

En ce moment le tintement des cloches avait cessé; le plus profond silence régnait sur cette vaste place; les spectateurs semblaient retenir leur haleine. Le condamné, en écoutant les dernières consolations de son confesseur, s'avancit lentement vers le pied de l'échelle, quand une voix douce, mais nette et distincte, s'écria d'un ton déchirant :

— Adieu, adieu, pauvre Daniel... je suis à toi pour l'éternité.

Il tressaillit et tourna la tête. Son âme, qui s'envolait déjà vers un monde meilleur, fut ramenée brusquement vers la terre. Il aperçut Frantzia à quelques pas, les bras tendus vers lui, belle et triste comme l'ange de la mort du juste. Par un mouvement spontané, il voulut s'élaner; on le retint brutalement. Il n'eut que le temps d'agiter la main et de murmurer avec un sourire céleste :

— Adieu... Prie pour moi !

Le bourreau venait de s'emparer de lui. Une minute après, un grand cri s'éleva sur la place; l'inexorable justice humaine était satisfaite. Alors Frantzia s'affaissa lentement et perdit connaissance. Rodolphe l'emporta dans ses bras, sachant à peine ce qu'il faisait; tous deux se perdirent dans l'obscurité, au milieu des agitations de la foule. (La suite au prochain numéro.)

peuplade. Elle avait pour ennemie celle des Pawnies, qui occupe une région voisine de la sienne. Quelque temps après le retour du chef et de ses compagnons d'Europe, des pourparlers eurent lieu entre les deux villages pour conclure la paix. On vanta surtout beaucoup aux Pawnies les merveilles rapportées d'Europe par les Ioways, et on convint que quinze d'entr'eux se rendraient au village pour cimenter la paix et recevoir en présent quelques-uns de ces trésors. Une de ces raretés était une magnifique plume rouge, offerte par M^{me} George Sand à l'un des Indiens; une autre consistait en un poignard mauresque, à manche incrusté, donné par un des rédacteurs du *Mémorial de Rouen* au *Petit-Loup*, l'un des guerriers de la bande.

Le rendez-vous bien arrêté, le *Nuage-Blanc*, accompagné de ses hommes les plus déterminés, va se poster en embuscade dans des rochers, et, au moment où les Pawnies, sans défiance, défilaient dans un passage difficile, ils tombent sur eux, les massacrent et reviennent avec leurs scalps, au grand enthousiasme de la peuplade.

Le voyageur de qui nous tenons ces détails les a recueillis lui-même de la bouche des Ioways, qu'il avait visités souvent à Paris, et qu'il a voulu revoir dans un voyage scientifique qu'il vient d'accomplir en Amérique. Comme il leur exprimait, par son interprète, sa surprise de cette conduite, ils se montrèrent eux-mêmes fort étonnés qu'il ne les en félicitât pas comme de l'action la plus glorieuse.

— Les joueurs d'échecs ont souvent désiré avoir un échiquier fait de telle sorte, qu'il leur fût possible, après un temps d'interruption quelconque, de reprendre leur partie au point où ils l'avaient laissée. L'échiquier *statu quo*, pour lequel MM. Jaques, de Hattou-Garden, à Londres, viennent d'obtenir un brevet, semble satisfaire complètement à ce désir. Au moyen d'une légère pression exercée sur deux boutons d'ivoire aux bords extérieurs de l'échiquier, les pièces du jeu sont instantanément fixées dans leurs carrés respectifs, et y demeurent dans une immobilité parfaite jusqu'à ce qu'on les en dégage en faisant agir un autre ressort. Le moyen est des plus simples, et son effet est immédiat. Le jeu dans quelque état qu'il se trouve, reste tel qu'on l'a laissé jusqu'à ce qu'on le reprenne.

(Morning-Chronicle).

— Voici les détails que les journaux suisses donnent sur les objets que la baisse extraordinaire des eaux du lac de Zurich a fait découvrir au fond de ce lac, ainsi que nous l'avons relaté dans le *Moniteur* du 28 mars :

A une distance d'environ cent pieds de la rive droite du lac de Zurich, sur laquelle se trouve le village de Mellen, on a découvert plusieurs séries de pilotis, en troncs de chêne et de hêtre non taillés; les séries de ces pilotis sont séparées par une distance de 16 pieds, et les pilotis de chaque série le sont entr'eux par un intervalle d'un pied. Les pilotis supportent d'énormes poutres, qui forment une vaste aire. Entre les pilotis, on a découvert, dans la vase, des débris de squelettes d'animaux qui ne se trouvent plus dans nos contrées, mais on n'a trouvé aucune trace d'animaux domestiques.

En renouant la vase, on a découvert d'innombrables bouts de flèches et de lances en pierre, taillés avec soin et très-pointus, des espèces de poignards en silex, à manches en corne de cerf, une hache d'armes en pierre; des vases en argile, évidemment fait à la main, sans le secours d'aucun instrument, et ensuite séchés au four; beaucoup de fragments d'autres objets en pierre et en terre cuite, mais dont on n'a pu reconnaître la destination. On a aussi trouvé un crâne humain. On s'accorde à regarder ces restes comme provenant des anciens Celtes, parce que les noms de presque toutes les localités qui entourent le lac de Zurich renferment les éléments de langue celtique. Ils sont actuellement soumis à l'examen d'une commission d'antiquaires.

(Moniteur).

— Le jardinage vient d'être enrichi d'un moyen de multiplication aussi précieux qu'inattendu.

Le *collodion*, qui n'est autre chose, comme chacun sait, que du coton-poudre dissous dans de l'éther, est un vernis des plus siccatifs, très-adhérent, imperméable à l'eau, impénétrable à l'air. Frappé de l'importance de cette triple qualité, un praticien a eu l'idée de faire servir cette nouvelle découverte à la multiplication des plantes par *boutures*. Voici sa manière d'opérer :

Il applique directement une couche de collodion sur la plaie des rameaux détachés de la plante-mère : cinq ou six secondes après, la substance se trouve desséchée et la plaie hermétiquement fermée. Le bouturage s'opère ensuite suivant la méthode ordinaire.

D'après les expériences qu'il a faites, l'auteur a reconnu l'avantage immense de l'emploi du collodion. Sur vingt-six boutures de plantes de serre

chaude, vingt-trois se sont enracinées, tandis que, sur un nombre égal de boutures non enduites de collodion, douze seulement sont venues à bien. Il a opéré également sur les plantes d'orangerie ou de serre tempérée, ainsi que sur celles de plein air, dites rustiques, et a obtenu les mêmes résultats dans des proportions encore plus avantageuses à son système d'enduit.

L'action du collodion devra être plus évidente encore sur les plantes succulentes ou laiteuses, et cette substance pourra certainement être employée avec succès dans l'opération de la greffe, soit en la recouvrant d'une lanterne de gutta-percha, qui serait destinée à consolider plus fortement le scion sur le sujet. (Moniteur).

— On lit dans le *Daily-News*, du 4 avril : Hier, le *Ripon* est arrivé à Southampton et a apporté une portion considérable de la malle des Indes. Au nombre des passagers se trouvaient le prince Cholam-Mahmoud et son fils, fils et petit-fils du célèbre Tippoo-Saib. Le Prince n'était jamais sorti de Calcutta, et il vient solliciter la réversibilité de la pension que lui fait le gouvernement sur la tête de son fils. Il parle l'anglais couramment; sa physionomie est juive; il porte un costume magnifique; son manteau, bordé d'or, ressemble à celui d'un cardinal; sa coiffure ressemble aussi à celles des hauts dignitaires catholiques. On y remarque une étoile de magnifiques diamants; il porte une bague avec une immense émeraude. A Malte, il a assisté à une revue, et l'un des premiers régiments qu'il a vus est le 33^e, qui était au siège de Seringatapam, et qui mit à mort Tippoo-Saib. Aussitôt arrivé à Southampton, il a adressé une lettre à la fille aînée du prince Cholam-Mahmoud, en sa maison de Bussapuglat, à Calcutta, et à la mosquée de Dharunstalot, à Calcutta.

— Le journal la *Presse*, dont le tirage nécessitait déjà trois compositions, annonce qu'il va faire une QUATRIÈME COMPOSITION. La *Presse* est maintenant, de tous les journaux de France, celui qui s'élève au plus haut chiffre de tirage : il dépasse 32,000 exemplaires. Ce succès ne s'explique pas seulement par l'esprit d'initiative qui caractérise la rédaction de cette feuille, indépendante de tous les partis, par la supériorité reconnue de son bulletin de bourse, de son feuilleton scientifique, de sa partie littéraire critique, il s'explique encore par l'infériorité du prix d'abonnement, qui est resté à 48 fr. par an (13 fr. par trimestre), quoique les droits de poste et de timbre soient de 36 fr. par année. Reste donc 12 fr. seulement pour subvenir aux frais de papier, de pliage, de bandes, d'adresses, et enfin de rédaction. On sait cependant que la *Presse* publie tous les jours un feuilleton consacré par les noms de M^{me} Emile de Girardin, de George Sand, d'Alexandre Dumas, d'Eugène Sue, de Jules Sandeau, de Méry, de Théophile Gautier, de Paulin Limayrac, de Paul Meurice, de Paul Féval, etc., etc. — Havas.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Journal de Constantinople* du 29 mars :

« L'*Inflexible*, frégate à vapeur anglaise, est arrivé lundi soir de Kavarna, apportant la nouvelle qu'un corps d'armée russe, sous le commandement du général Luders, a passé, le 20 et le 21, le Danube à Hirchova, près de Matchin, sur un pont de bateaux. Hirchova est un endroit fort marécageux.

Les troupes ottomanes, par suite d'ordres antérieurement reçus, se sont repliées en arrière et ont laissé le passage libre aux troupes russes. L'escadre anglo-française, qui avait mouillé à Kavarna, a aussitôt levé l'ancre à la nouvelle du passage et s'est échelonnée de Balkirk à Varna. Un aide-de-camp d'Omer-Pacha est arrivé aujourd'hui à Constantinople et s'est immédiatement rendu au Séraskiérat.

« Des nouvelles d'Asie, venues de bonne source, annoncent que l'émir Schamyl a remporté sur les Russes une nouvelle victoire qui peut avoir pour résultat d'entraver complètement les opérations de l'armée russe en Géorgie. On ne connaît pas encore les détails de cette victoire. » — Havas.

Vienne, 9 avril.

« La *Correspondance autrichienne* déclare que la guerre ouverte entre la France et l'Angleterre d'une part et la Russie de l'autre, a rendu nécessaire de constater le concours toujours existant entre les quatre grandes puissances, par un nouveau protocole stipulant l'intégrité du territoire de la Turquie, l'évacuation des Principautés, et proclamant le dessein de se concerter, pour trouver les moyens propres à améliorer le sort des populations chrétiennes. »

« Vienne, lundi 10 avril.

» Les rapports des Russes, transmis le 5, de Bucharest, ne font aucune mention de la bataille qui aurait eu lieu près de Rassowa, d'après les derniè-

res dépêches. — Les Russes ont poursuivi leur marche vers le rempart de Trajan, sans rencontrer les Turcs. »

Hambourg, lundi 10 avril.

« Cinq frégates anglaises entrées dans la Baltique ont dépassé Bornholm. »

» Le vaisseau français l'Austerlitz est à Helsingør.

» L'île d'Åland a été évacuée par les Russes. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

M. Louvet a été nommé membre de la commission pour l'examen du projet de loi concernant la taxe des lettres. P. GODET.

RAPPORT fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet d'autoriser la ville de Saumur (Maine-et-Loire) à emprunter une somme de 210,000 fr., destinée à éteindre une partie de ses dettes, à venir en aide aux indigents, et à faire face aux travaux d'achèvement de l'Hôtel-de-Ville, — par M. LOUVET, député au Corps-Législatif.

MESSIEURS,

Pendant l'hiver difficile que nous traversons, le Conseil municipal de la ville de Saumur (Maine-et-Loire), s'inspirant de la pensée du décret impérial du 22 novembre dernier, a fait les plus grands efforts pour venir en aide aux classes laborieuses et souffrantes.

Des allocations supplémentaires ont été accordées au bureau de bienfaisance et aux hospices pour une somme de..... 15,000 fr.

La distribution de bons de pain à prix réduit aux ouvriers nécessiteux, a exigé l'ouverture d'un crédit de..... 44,000

L'ouverture d'ateliers de charité, consistant en travaux de terrassements accessibles et profitables à tous, occasionnera une dépense évaluée à..... 20,000

Total... 79,000

Il est impossible dans la situation financière actuelle de la ville de Saumur, de prélever une somme aussi considérable sur ses revenus ordinaires. Un emprunt est indispensable.

D'un autre côté, l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville est réclamé depuis longtemps pour assurer le service des trois justices de paix, de la caisse d'épargne et de la bibliothèque publique. Le devis de cet achèvement s'élève à..... 48,000

Enfin, la ville est grevée de diverses dettes actuellement exigibles, s'élevant environ à..... 83,000

Dont elle paie l'intérêt à 5 pour 100, et qu'il lui serait avantageux de convertir en une dette unique, à longue échéance, à un intérêt inférieur, et remboursable par annuités fixes.

Total..... 210,000

Telles sont les causes pour lesquelles le Conseil municipal de Saumur demande l'autorisation d'emprunter de la caisse des dépôts et consignations, à un intérêt qui ne pourra dépasser 4 1/2 pour 100, une somme de 210,000 fr., remboursable en 20 années sur ses revenus ordinaires.

La nécessité de cet emprunt nous a paru pleinement justifiée.

Une objection seulement pouvait être faite contre la possibilité de sa réalisation. En effet, la délibération du Conseil municipal a fixé le taux de l'intérêt à 4 1/2 pour 100, et le délai de remboursement à 20 années. Or, ces conditions ne sont plus celles qu'admet aujourd'hui la caisse des dépôts et consignations, qui a élevé le taux de son intérêt et restreint la durée de ses prêts. Mais il résulte des pièces consignées au dossier, que l'administration municipale de la ville de Saumur a eu le soin, dès le début de l'hiver, de faire un arrangement avec la Caisse des dépôts et consignations, avant que les conditions de cette Caisse ne fussent changées. La demande du Conseil municipal de Saumur puise donc, au contraire, une nouvelle force dans l'avantage qu'il y aura pour la ville à convertir des dettes qui portent intérêt à 5 pour 100 en une dette dont l'intérêt ne sera que de 4 1/4 pour 100.

La ville de Saumur est d'ailleurs dans une situation financière très-satisfaisante. Elle n'est grevée d'aucun centime extraordinaire, et, à part l'emprunt nouveau qu'elle demande à contracter, elle ne doit que 31,000 fr., dont 9,000 fr. seront amortis en 1855 et 22,000 en 1857.

Par ces motifs, votre commission a l'honneur de vous proposer d'adopter le projet de loi suivant, tel qu'il a été présenté par le Conseil d'Etat.

PROJET DE LOI

Relatif à un emprunt par la ville de Saumur (Maine-et-Loire).

Article unique.

La ville de Saumur (Maine-et-Loire) est autorisée à emprunter à la Caisse des dépôts et consignations, à un intérêt qui ne pourra dépasser quatre et demi pour cent, la somme de deux cent dix mille francs, remboursable en vingt années sur ses revenus, tant ordinaires qu'extraordinaires, et destinée à éteindre une partie de ses dettes, à venir en aide aux indigents et aux ouvriers nécessiteux, et à faire face aux travaux d'achèvement de l'Hôtel-de-Ville.

M. Coulier, inspecteur des fabriques du département de la Seine, etc., a adressé à M. le Maire de Saumur, la lettre suivante:

Paris, le 6 avril 1854.

Monsieur le Maire!

La méthode que j'ai proposée à l'Académie des sciences pour la destruction de l'oïdium de la vigne n'ayant pas été suffisamment expliquée par le compte-rendu, j'ai l'honneur de vous présenter quelques détails en sollicitant de vos bontés, l'avantage de la répétition.

Cette méthode consiste dans l'emploi du laitier pulvérulent (*) des hauts-fourneaux; remplacé par les cendres du charbon de terre, à son défaut. On peut s'y prendre de deux manières: 1° suspendre des sacs remplis, à des perches et frapper de temps en temps ces dernières, afin d'exciter un nuage qui se répandra sur la vigne; ou bien, 2° placer simplement à terre quelques sacs chargés, au vent de la vigne, et les frapper le soir, avec une gaule. Le nuage de ces poussières alcalines et sulfureuses agira sur l'oïdium ou ses rudiments, pour les détruire sans altérer le raisin.

Le temps le plus opportun pour ce léger travail, est le soir. Je ne pense pas qu'il faille l'exécuter dans les derniers mois de la maturation; ce parasite se propage au printemps et en été; l'humidité et les chaleurs précoces le développent principalement, et c'est alors qu'il convient d'agir.

La dépense est presque nulle, et c'est un avantage à considérer; en outre, ces poussières sont éminemment fertilisantes.

C'est d'après ces données principales, que je serais heureux, Monsieur le Maire, si vous voulez bien ordonner qu'il en soit fait quelques essais dans vos environs, afin de corroborer les résultats dans un climat différent de celui de Paris.

J'ai l'honneur d'être, etc. COULIER.

(*) Le laitier devient pulvérulent en le mouillant d'eau au moment de la coulée.

MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois de mars dernier, font connaître que la température la plus élevée s'est fait remarquer le 31, le thermomètre centigrade ayant atteint ce jour-là 18 degrés au-dessus zéro. Le minimum de température a été observé le 3, le thermomètre étant descendu à 2 degrés 2 dixièmes au-dessus de zéro. La température moyenne du mois est + 9 degrés 487; par conséquent elle est 2 degrés plus élevée que la moyenne ordinaire de mars, laquelle est + 7 degrés 478 dans le département de Maine-et-Loire.

Le baromètre a atteint son maximum d'élévation le 1^{er} mars étant monté à 774 millimètres 3 dixièmes. Son plus grand abaissement qui est 756 millimètres 2 dixièmes a été observé le 19, et sa hauteur moyenne est 765 millimètres 25.

L'aspect du ciel, observé trois fois par jour, a été clair 48 fois, nuageux 27, et couvert 16; total 93.

Pendant le mois, il y a eu six jours de beau temps; et quinze jours de très-beau temps; il y a eu aussi cinq jours de pluie qui ont donné 7 millimètres 4 dixièmes d'eau ou 7 litres 4 décilitres par chaque mètre carré de la surface du sol. Le nombre moyen des jours de pluie en mars est de 14 dans notre département et la quantité d'eau est de 40 millimètres 5 dixièmes.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 2 fois, nord-nord-est 1, nord-est 10, est-nord-est 7, est 13, sud-est 3, sud-sud-est 1, sud 4, sud-ouest 8, ouest-sud-ouest 3, ouest 5, nord-ouest 5; total 62.

Vent moyen 13, vent fort 3, grand vent 1, gelée blanche 8, brouillard 3, halo 1.
Les eaux de la Loire marquaient à l'étiage du Pont-Cessart 1 mètre 30 centimètres, le 8 mars; 1 m. 18 c., le 14; 1 m. 16 c., le 18; 1 m., le 28; et 96 c., le 30.

Saumur, le 4 avril 1854.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 mars.

NAISSANCES. — 16, Louis-Edgard Villate, rue Beaurepaire; — Joseph-Paul-Etienne Desnoues, rue de Fenet; — 18, Ferdinand-Charles Camain, rue de l'Hermitage; — 20, Hyacinthe Dumarin; — Françoise Richer, rue de Fenet; — 21, Gaston-Joseph Rambourg, rue Saint-Nicolas; — 24, Ferdinand-Joseph-Edouard Félici, rue Royale; — 25, Louis Prêtre, quai de Limoges; — 27, Marie Garnault, sur les Moulins; — François Rebaix, rue de Fenet; — 31, Charlotte-Caroline Wilmot, rue de la Fidélité.

MARIAGES. — François Rousselet, cordonnier, de Saumur, a épousé Alexandrine Boulard, couturière, de Fontevault; — 30, Louis Gennetay, tailleur de pierres, a épousé Marie Chevallier, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 19, Paul Adéma, sous-lieutenant au 4^e chasseurs, 31 ans, célibataire, rue Saint-Nicolas; — 20, Léon Lachaume, brigadier au 2^e dragons, 20 ans, célibataire, à Belfort; — 24, Jeanne Méchine, journalière, 72 ans, veuve Fremandien, à l'Hôpital; — 25, François Richardeau, 33 ans, rue de l'Île-Neuve; — 27, Pierre Papillon, cordonnier, 53 ans, rue Royale; — 29, Clémence Duport-Latouche, 23 ans, femme Rambourg, rue Saint-Nicolas; — 31, Henriette-Justine Assier, 3 ans, à la Croix-Verte.

ODONTINE et ELIXIR ODONTALGIQUE. L'instruction qui accompagne ces dentifrices, fait connaître que leur savant auteur les a composés pour être substitués aux dentifrices ordinaires, qui, pour la plupart, sont acides et ne blanchissent les dents qu'en altérant leur émail. Les hommes les plus compétents en conseillent l'usage comme étant toujours utile et ne pouvant jamais nuire. — Dépôt rue Saint-Honoré, 154, à Paris, et dans toutes les villes.

PILULES de carbonate ferreux DE VALLET, approuvées par l'Académie Impériale de médecine. — D'après le rapport, cette préparation est inaltérable, aussi les médecins lui donnent-ils la préférence pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, pour guérir les pâles couleurs, et dans tous les autres cas où les ferrugineux doivent être employés.

Pour se garantir des contrefaçons, il faut s'assurer que chaque flacon porte sur l'étiquette la signature Vallet, inventeur à Paris, rue Caumartin, 45.

PASTILLES de BARRESWIL (au Tannate de Quinine) approuvées par l'Académie Impériale de médecine. Dans les convalescences, et pour fortifier les constitutions débiles, les médecins les conseillent comme le tonique par excellence. Voir l'instruction qui les accompagne.

Les Pilules de Vallet, et les Pastilles de Barreswil, se trouvent:

À Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Chalonnes-sur-Loire, GOY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; et BALZEAU-PLISSON, coiff.-parf.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph. (673)

CHALES MAISON DUPONT, chaussée d'Antin, 41, au premier, Paris. — Vente, échange, réparation de cachemires des Indes et de France. Expéditions en province. Tout individu se présentant de sa part trompe le public.

Marché de Saumur du 8 Avril.

Froment (l'hectol.)	31 30	Graine de trèfle	53 —
— 2 ^e qualité	31 —	— de luzerne	63 —
Seigle	22 80	— de colza	— —
Orge	16 —	Amandes en coques	— —
Avoine (entrec)	11 —	(l'hectolitre)	— —
Fèves	14 —	— cassées (30 k)	100 —
Pois blancs	34 —	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	31 20	compris le fût,	— —
— verts	— —	1 ^{er} choix 1853.	— —
Cire jaune (30 kil)	163 —	— 2 ^e	90 —
Suif fondu	— —	— 3 ^e	80 —
Huile de noix ordin.	65 —	— de Chinon.	85 —
— de chenevis	45 —	— de Bourgueil	100 —
— de lin	36 —	Vin blanc des Cot.,	— —
Paille hors barrière	29 —	1 ^{re} qualité 1853	— —
Luzerne id	57 —	— 2 ^e	65 —
Foin	55 —	— 3 ^e	53 —

BOURSE DU 8 AVRIL.

4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 90 50.

3 p. 0/0 hausse 1 15 cent. — Fermé à 64 60.

BOURSE DU 10 AVRIL.

4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 90 10.

3 p. 0/0 baisse 1 00 cent. — Fermé à 63 60.

P. GODET, propriétaire-gérant.

EXPÉDITION FRANC DE PORT.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS DU PETIT - SAINT - THOMAS

A PRIX FIXE.

TROUSSEAUX
ET LAYETTES.

Rue du Bac, 53, et rue de l'Université, 25, Faubourg-Saint-Germain, à Paris.

CACHEMIRE FRANÇAIS
ET DE L'INDE.

Les propriétaires de cet établissement nous prient de rappeler à nos lecteurs qu'ils ont créé un service spécial pour la province. Ils envoient tous les échantillons *franco*, et toute expédition au-dessus de 25 francs est *affranchie* pour tout parcours direct partant de Paris. — Les prix, marqués en chiffres connus, sont les mêmes pour Paris et la Province. — Cette maison n'a de succursale ni de représentants dans aucune ville de France, elle rejette donc toute solidarité avec ces industriels ambulants qui font des déballages dans diverses contrées, sous le non du *Petit-Saint-Thomas*; elle les signale à la défiance et au mépris publics. — Un catalogue détaillé des marchandises qui se trouvent dans ses magasins est adressé aux personnes qui le demandent. (139)

Etude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur,
rue Cendrière, n° 8.

VENTE DE DIFFÉRENTS IMMEUBLES

SITUÉS COMMUNE DE SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES, CANTON NORD-OUEST ET ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LEROUX, notaire à Saumur, commis ad hoc, le dimanche 30 avril 1854, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 30 mars 1854, enregistré,

Et à la requête de demoiselle Victoire-Berthe Randouin, mineure émancipée, demeurant à Saumur,

Procédant sous l'assistance et l'autorisation du sieur Alexis Randouin, son père, ferblantier, demeurant à Saumur, son curateur; ladite demoiselle Randouin ayant pour avoué M^e Segris, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8;

En présence du sieur Geinsay, propriétaire demeurant à Saumur,

Agissant comme curateur ad hoc de ladite mineure, nommé à cette qualité par délibération de son conseil de famille en date du 21 mars 1854,

Il sera, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, procédé à la vente par adjudication des immeubles dont la désignation suit, savoir:

ART. 1^{er}.

Une propriété, située au lieu nommé la Chouetterie, commune de Saint-Lambert-des-Levées, consistant en une maison composée de chambre à cheminée et deux chambres sans cheminée, grenier sur le toit, une écurie, un appartement dans lequel est un pressoir en bois, un toit à porcs, une cour et un puits; le tout contenant environ cinq ares cinquante centiares.

ART. 2.

Une ouche, plantée de rangées et d'arbres fruitiers, située au même lieu, joignant au nord le sieur Luzé, au levant le chemin de la rue de l'Hérault, les bâtiments et le jardin ci-dessus nommés, au sud M. Séchet, et à l'ouest MM. Trouillard et Legeay, contenant un hectare vingt-trois ares quatre-vingt-trois centiares.

ART. 3.

Vingt-sept ares de terre, dans le même endroit, affiés de rangées de vignes et d'arbres fruitiers, se trouvant enclavés avec l'article deux, de manière à ne pas en connaître la limite.

ART. 4.

Onze ares de terre et rangées de vigne, au même lieu, joignant au nord M. Séchet, à l'est la veuve Langlois, au nord et à l'ouest Legeay.

Les immeubles ci-dessus désignés seront criés sur les mises à prix ci-après, savoir:

L'article 1^{er}..... 800 fr. »
L'article 2..... 4,000 »
L'article 3..... 900 »
L'article 4..... 350 »

S'adresser, pour plus amples renseignements, 1^o à M^e LEROUX, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges;

2^o à M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8, poursuivant la vente.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le 10 avril 1854.

(175) SEGRIS, avoué.

A LOUER Présentement,

UNE MAISON,

Sise au Pont-Fouchard, actuellement occupée par M^{me} AUBELLE. (137)

FOIN DE 1^{re} QUALITÉ A VENDRE

S'adresser à M. de la Frégeolière, propriétaire à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (148)

A LOUER UNE

MAISON, avec COUR et JARDIN, 64, Rue du Portail-Louis. S'adresser à M^{me} LINANCIER. (90)

A LOUER Présentement

UNE JOLIE MAISON, avec jardin et servitudes, sise à la Croix-Verte.

S'adresser à M. VALLET aîné, à la Croix-Verte. (2)

A LOUER PRÉSENTEMENT

La Grande Prairie de l'Ile-Ponneau. S'adresser à M. PONNEAU, qui en est le propriétaire. (151)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,

PORTION DE MAISON avec écuries et magasins, rue de la Petite-Doune, 9.

S'adresser à M^{me} veuve CAMAIN, rue Bizard. (161)

BOUTIQUE ET CHAMBRES

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,

Situées rue Dacier.

S'adresser à M. PINOT, père. (138)

A VENDRE

DEUX POULAINS de quatre ans, hongres, alezan doré, taille 1^m 65 et 1^m 56, propres à la selle et au tilbury. S'adresser à l'Hôtel de Londres, à partir du lundi 10 avril. (165)

A LOUER

Pour la St-Jean 1854,

Un jardin, deux chambres et un grenier,

Situés à la montée du Petit Genève.

S'adresser à M. TRANCHANT, rue St-Pierre. (147)

Bourgnonnet, rue Royale. (146)

S'adresser à M. Ch. MILSONNEAU-SITUÉ à la Croix-Verte.

AVEC COUR ET JARDIN.

JOLIE MAISON,

Présentement,

A LOUER

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,

Une MAISON, sise à Saumur, place Saint-Nicolas, dépendant de la propriété de M. de Charnières.

S'adresser à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (173)

MAISON A VENDRE OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

Occupée maintenant par M. Jarry, ex-major de l'École, située rue Beau-repaire, à Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve DE FOS-LETHEULLE, ou à M^e DUTERME, notaire. (81)

Etude de M^e DURAND, rue de la Chèvre, 3, à Tours.

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ,

Un établissement de dorures, nouveautés, objets d'art, location de tableaux et de dessins.

Les magasins sont parfaitement disposés, et il n'y a aucun changement, ni réparations à faire. Cet établissement, placé dans le plus beau quartier de la ville de Tours, existe depuis longtemps, il possède une nombreuse clientèle. Il offre donc, sous tous les rapports, des avantages réels à l'acquéreur auquel on fera des conditions faciles.

On fournira gratis tous les renseignements demandés. (Affranchir).

SEULE VÉRITABLE

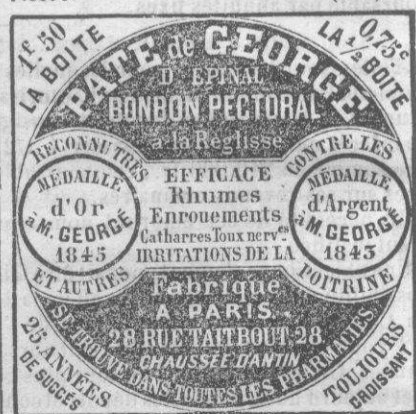
EAU DE BOTOT

Pour les soins journaliers de la bouche et la conservation des dents

Cette eau, approuvée par l'Académie de médecine, doit sa supériorité sur tous les autres dentifrices, à la réputation européenne dont elle jouit depuis près d'un siècle. Elle a les qualités de fortifier les gencives, raffermir les dents, les entretenir blanches et saines, d'en arrêter immédiatement les douleurs et d'en fixer la carie; elle donne à l'haleine une odeur suave et agréable. Chaque flacon doit être revêtu d'une étiquette portant la signature M. S. BOTOT. (Se méfier des contrefaçons.)

POUDRE DENTIFRICE d'un goût et d'un arôme exquis pour employer avec l'eau de Botot.

Fabrique à Paris, rue Coq-Héron, n° 31
Dépôt à Saumur, chez MM. BALZEAU e. Pissot. (325)



DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

de CHALMIN, à Rouen.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, les nettoie parfaitement, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir, les rend souples et brillants et empêche le blanchiment. GABANTIE. Prix du Flacon 3 fr.

FABRIQUE à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. Dépôt dans toutes les villes de France; à Saumur, chez M. Eugène Pissot, coiffeur-parfumeur.

EXPOSITIONS DE L'INDUSTRIE 1844-1847-1850 et 1851
MÉDAILLES DE BRONZE ET D'ARGENT

CHOCOLAT-LOUIT

USINE MODÈLE A VAPEUR au Bouscat. SUPÉRIORITÉ DE GOUT, D'ARÔME ET DE QUALITÉ MAISON ET ENTREPOT à Bordeaux.

L'important débouché acquis, en France et à l'Étranger, par le CHOCOLAT-LOUIT, atteste sa supériorité. L'usine modèle du Bouscat, où fonctionnent de puissantes machines perfectionnées par MM. LOUIT FRÈRES, permet d'obtenir une fabrication toujours supérieure et exempte du contact nuisible des mains de l'ouvrier. — La position exceptionnelle de la Maison LOUIT FRÈRES et C^o, dans le premier port de France pour l'arrivage des cacao et sucres des colonies les a puissamment aidés à résoudre le problème indiqué par les économistes, produire très bon et à bon marché.

Le Chocolat Louit se vend chez tous les principaux Pharmaciens, Confiseurs et Epiciers.
SANTÉ FIN : 2 fr. le 1/2 kil. | SANTÉ SURFIN : 3 fr. le 1/2 kil.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.